Lorsque l'un d'entre vous a accompli les deux cycles de prière avant la prière de l'aube, qu'il s'allonge sur le côté droit.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Lorsque l'un d'entre vous a accompli les deux cycles de prière avant la prière de l'aube, qu'il s'allonge sur le côté droit. ». Marwân ibn al-Ḥakam lui dit : « Ne suffit-il pas que quelqu'un marche jusqu'à la mosquée, pour qu'il doive encore s'allonger sur le côté droit ? » `Ubaydullah a dit dans son récit : « il dit : "Non !". » Il dit : « Cela parvint à Ibn `Umar, qui dit : "Abû Hurayrah en a trop fait !" ». Il dit : « On dit à Ibn `Umar : "Renies-tu quelque chose, dans ce qu'il dit ? - Il dit : Non, mais il a osé et nous avons hésité ! - Quand cela parvint à Abû Hurayrah, il dit : Est-ce de ma faute, si j'ai retenu et qu'ils ont oublié ?" »

[Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Abû Dâwud - Rapporté par Aḥmad]

Ce hadith indique que la tradition prophétique veut que, lorsque quelqu'un a accompli les deux cycles de prière qui précèdent la prière de l'aube, il doive s'allonger sur son côté droit, jusqu'à ce que l'on annonce l'accomplissement de la prière. Si c'est le côté droit qui est désigné, c'est pour éviter que l'individu dorme profondément. En effet, le cœur est situé du côté gauche et reste donc, dans cette situation, comme suspendu, au lieu d'être stable. A l'inverse, s'il dort sur le côté gauche, il se détendra et se reposera, puis s'endormira.

https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/11258

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee